

CH_VB 94.3399 vom 8. Juni 1995

Bundesverwaltung, 1995-06-08, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_94.3399

FR: CH_VB 94.3399 du 8 juin 1995

IT: CH_VB 94.3399 del 8 giugno 1995

Erwägungen

E. 8

Juni 1995 517 Interpellation Iten Andreas du personnel, des secteurs et des finances, subventions de base et à l'investissement allouées par la Confédération, etc.) Pour les cantons qui n'ont pas d'université, pour les autres cantons universitaires et pour la Confédération, une telle extension de l'aide aux universités n'est pas acceptable pour des raisons d'équité et de politique financière. En outre, du point de vue de la politique générale, il n'est pas souhaitable que tous les enseignants du jardin d'enfants et du niveau primaire soient formés dans les universités cantonales et non, comme jusqu'à présent, de façon décentralisée, sous la responsabilité des cantons.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.